



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 13 MARS 2013**

À l'assemblée statutaire du Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 13 mars 2013 à 9 heures, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur François Cantin, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Ginette Gagné-Stoklosa, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
Madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement	MRC de Thérèse-De Blainville

2013-03-030

OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Monsieur Ramez Ayoub Maire Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 13 mars 2013 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du Conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2013-03-031

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par	Madame Ginette Gagné-Stoklosa Conseillère Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, avec l'ajout du point 5.4 sur la campagne www.sanspesticides.net.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2013
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 13 mars 2013
 - 4.2. Résolution - Adoption des comptes payés et à payer du 14 février au 13 mars



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 2013
- 4.3. Résolution – Indicateurs de gestion 2012 – Transmission du rapport au MAMROT
 - 4.4. Résolution – Entérinement candidatures – CA SODET
 5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i. Rosemère: 801-8, 801-9, 802-1, 803-2
 - ii. Sainte-Anne-des-Plaines: 860-20
 - iii. Sainte-Thérèse: 1200-32 N.S.
 - 5.2. Avis de motion – Modification au schéma Zones exposées aux glissements de terrain pour un secteur de Rosemère
 - 5.3. Résolution – Création d'un comité ponctuel et ad hoc de concertation sur la rivière aux Chiens
 - 5.4. Résolution – Campagne www.sanspesticides.net
 6. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
 7. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 7.1. Dépôt – PDZA – Compte-rendu du Comité de travail du 11 janvier 2013
 8. ÉTUDES ET PROJETS PARTICULIERS
 - 8.1. Résolution – PDZA – Recommandation de Monsieur Marc-Fernand Clément à titre de chargé de projet
 - 8.2. Résolution – Plan directeur de gestion des matières résiduelles – Analyse complémentaire à l'élaboration des scénarios pour les municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - 8.3. Résolution – Plan directeur de gestion des matières résiduelles – Révision des chiffres financiers suite aux récents changements du MDDEFP au cadre normatif du PTMOBC
 9. DEMANDE D'APPUI
 10. VARIA
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-03-032

OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance du 13 février 2013

Il est proposé par Monsieur François Cantin
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 13 février 2013, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 13 mars 2013 » est déposée aux membres du Conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2013-03-033

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 14 février 2013 au 13 mars 2013



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur François Cantin
Maire Ville de Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du Conseil pour la période du 14 février 2013 au 13 mars 2013 inclusivement, répartis comme suit : 21 606,44 \$ payés et 16 082,47 \$ à payer pour un grand total de 36 688,91 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-03-034

OBJET : Indicateurs de gestion 2012 – Transmission du rapport au MAMROT

ATTENDU la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) à l'effet de transmettre le document *Indicateurs de gestion 2012*;

ATTENDU que le Conseil a pris acte du document *Indicateurs de gestion 2012* complété par le directeur général;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
et appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le document *Indicateurs de gestion 2012*, tel que complété par le directeur général, soit transmis au MAMROT à sa demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-03-035

OBJET: Entérinement candidatures – CA SODET

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a pris acte de la liste des mises en candidature pour les postes en élection au conseil d'administration de la SODET pour 2013-2014;

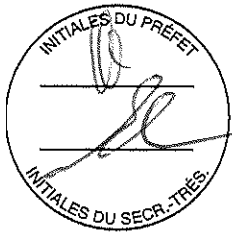
ATTENDU qu'en vertu de l'article 4.4.2 des règlements généraux de la SODET, le Conseil de la MRC doit analyser ces mises en candidature et transmettre à la SODET avant son assemblée générale, les candidatures qu'il désire entériner;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'a aucune objection aux mises en candidature qui lui sont présentées pour les postes en élection au conseil d'administration de la SODET;

Il est proposé par Monsieur François Cantin
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville entérine les mises en candidature suivantes pour les postes en élection au conseil d'administration de la SODET :

<u>SECTEUR</u>	<u>REPRÉSENTANT</u>	<u>MEMBRE</u>
Agroalimentaire	Audrey Laurin	La Petite Bretonne
Autres membres	Marcel Ménard	Marcel Ménard gestion-conseil



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Bâtiment	Robert Bleau	Norval Construction inc.
Communautaire Institutionnel	Martin Petrarca Michel Simard	CIBLE-EMPLOI Formation continue et Services aux Entreprises, Collège Lionel- Groulx
Manufacturier Travailleurs	Guy Michaud Stéphane Chartrand	Groupe Genacol FTQ Laurentides Lanaudière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-03-036

**OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de
Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse**

ATTENDU QUE les Municipalités de Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Rosemère : 801-8, 801-9, 802-1, 803-2, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-20, Sainte-Thérèse : 1200-32 N.S., pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont:

Rosemère

801-8 ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 801 et ses amendements afin de :
➤ **MODIFIER** les usages autorisés dans la zone C-36.

801-9 ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 801 et ses amendements afin de :
➤ **MODIFIER** les dispositions concernant la reconstruction d'une construction dérogatoire bénéficiant de droits acquis.

802-1 CONSTRUCTION : Règlement modifiant le règlement de construction 802 afin de :
➤ **MODIFIER** les dispositions concernant la fortification des bâtiments principaux et accessoires.

803-2 LOTISSEMENT : Règlement modifiant le règlement de lotissement 803 et son amendement afin d' :
➤ **ABROGER** l'article 45 « Les normes de lotissement à l'intérieur d'une zone inondable à récurrence 0-20 ans ».

Sainte-Anne-des-Plaines

860-20 ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :
➤ **ANNULER** l'article 393 du chapitre 5 du règlement 860 et le remplacer par un nouvel article 393;
➤ **MODIFIER** le paragraphe 6 de l'article 391 du chapitre 5 afin de diminuer la distance de toute aire de stationnement de tout mur du bâtiment principal de 3 mètres à 1,5 mètre;
➤ **ANNULER** l'article 401 du chapitre 5;
➤ **EXIGER**, dans certaines zones, l'enfouissement du réseau de transmission de l'énergie et des télécommunications;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- **AJOUTER** un troisième paragraphe à l'article 305 du chapitre 5, de façon à autoriser les débarcadères et stationnements pour handicapés en cour avant.

**Sainte-Thérèse
1200-32 N.S.**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le tableau des spécifications de la zone C-152 en soustrayant l'usage H-6 et les dispositions qui s'y rattachent.

Il est proposé par

Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, soient les règlements : Rosemère : 801-8, 801-9, 802-1, 803-2, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-20, Sainte-Thérèse : 1200-32 N.S., soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-03-037

**OBJET: Avis de motion – Modification au schéma
Zones exposées aux glissements de terrain pour un secteur de
Rosemère**

Monsieur Guy Charbonneau, Maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, donne avis de motion du règlement n° 13-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'intégrer une nouvelle cartographie et un nouveau cadre normatif relatifs aux zones exposées aux glissements de terrain pour un secteur particulier de la Ville de Rosemère et demande dispense de lecture.

2013-03-038

**OBJET: Création d'un comité ponctuel et ad hoc de concertation sur la
rivière aux Chiens**

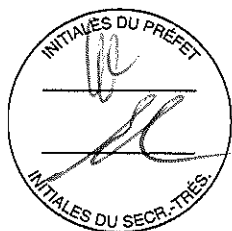
ATTENDU que le bassin versant de la rivière aux Chiens draine le territoire de l'ensemble des Villes de la MRC à l'exception de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU que la source de la rivière aux Chiens se situe dans la MRC de Mirabel et que 6 sous-bassins sont connectés au bassin versant de la rivière aux Chiens;

ATTENDU que la rivière aux Chiens présente à la fois de nombreuses possibilités de valorisation mais aussi diverses problématiques;

ATTENDU qu'il est important avant d'entrer en action d'avoir une vision globale de la rivière afin d'éviter les répercussions négatives sur les autres ou de mettre en commun les efforts d'action;

ATTENDU le règlement n° 08-02 de la MRC de Thérèse-De Blainville sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ainsi que l'entente intermunicipale sur



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

les cours d'eau intervenue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et l'ensemble des Villes constituantes;

ATTENDU la rencontre prévue pour le 17 avril 2013 entre les membres du Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et la direction du COBAMIL sur la situation globale de la rivière aux Chiens;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville mette sur pied un comité ponctuel et ad hoc de concertation sur la rivière aux Chiens dont le mandat consiste à :

- Favoriser une compréhension globale de la rivière aux Chiens en créant et/ou révisant certains outils de base
- Faire état et localiser les problématiques causées par la rivière aux Chiens
- Établir des liens de cause à effet afin d'établir un diagnostic de la rivière aux Chiens

QUE le personnel de la MRC soit responsable de coordonner les activités de ce comité de concertation sur la rivière aux Chiens, en collaboration avec le COBAMIL, et d'assurer le suivi auprès du Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville.

QUE chaque Ville et MRC concernée par le bassin versant de la rivière aux Chiens désigne un responsable (employé) à participer aux travaux de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-03-039

OBJET: **Campagne www.sanspesticides.net**

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite poursuivre la diffusion de la capsule « Soyez vert et net » sur le Web;

ATTENDU que les voix hors champ de cette capsule ont été réalisées par les comédiens monsieur Luc Bourgeois et madame Mélanie-St-Laurent;

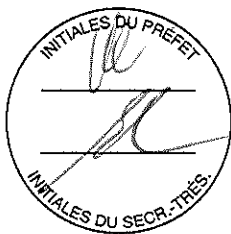
ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville a reçu une demande à l'effet d'acquérir les droits de diffusion auprès de ces deux comédiens pour la prochaine année;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette requête par l'entremise d'un contrat entre la MRC de Thérèse-De Blainville et monsieur Luc Bourgeois et madame Mélanie St-Laurent, en vue d'acquérir les droits de diffusion de ladite capsule d'information;

ATTENDU qu'il y a lieu également de poursuivre l'hébergement de la capsule sur le site réservé à cet effet;

Il est proposé par Monsieur François Cantin
 Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville accepte de verser un cachet forfaitaire de 400 \$ pour chacun des comédiens, soit monsieur Luc Bourgeois et madame Mélanie St-Laurent,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

afin d'acquérir les droits de diffusion de la capsule « Soyez vert et net » sur le Web pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout contrat nécessaire pour assurer le respect de ces modalités avec les comédiens concernés.

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville accepte de déboursier les frais d'environ 200 \$ pour l'hébergement du site à monsieur Normand Binette;

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise cette dépense totale d'environ 1 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt du compte-rendu du Comité de travail sur le PDZA du 11 janvier 2013

Le compte-rendu du Comité de travail sur le PDZA du 11 janvier 2013 est déposé aux membres du Conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2013-03-040

OBJET: Recommandation de Monsieur Marc-Fernand Clément à titre de chargé de projet pour le PDZA

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désire réaliser un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur son territoire;

ATTENDU la signature de la convention entre la MRC de Thérèse-De Blainville et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au sujet de la réalisation d'un tel plan;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a mis sur pied un Comité de travail en vue de discuter et superviser la démarche (résolution no. 2013-01-013);

ATTENDU les éléments ci-après :

- Six (6) candidats potentiels identifiés par les membres du Comité de travail
- L'envoi d'une invitation aux six candidats le 15 février 2013
- La réception de trois (3) réponses de candidats intéressés
- La convocation des trois candidats pour une entrevue
- La soumission des appréciations des candidats aux membres du Comité technique
- La sélection de monsieur Marc-Fernand Clément à titre de chargé de projet
- La proposition de monsieur Marc-Fernand Clément aux membres du Comité de travail

ATTENDU que le Comité de travail a entériné le choix du candidat monsieur Marc-Fernand Clément ;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville retient les services de monsieur Marc-Fernand Clément, agronome, pour la réalisation de son Plan de développement de la zone agricole.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le directeur général soit autorisé à signer un contrat avec le chargé de projet pour le PDZA pour assurer le respect des modalités de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Plan directeur de gestion des matières résiduelles - Analyse complémentaire à l'élaboration des scénarios pour les municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville

Les membres du Conseil reportent le point à la prochaine séance du 27 mars 2013. Éventuellement, ils pourront discuter entre eux lors de la rencontre du 22 mars 2013 prévue avec la firme SOLINOV.

Également, le directeur général est mandaté pour communiquer avec la MRC de Mirabel afin de connaître sa position sur les différents scénarios proposés en vue de l'élaboration d'un plan directeur de gestion des matières résiduelles.

2013-03-041

OBJET: Plan directeur de gestion des matières résiduelles – Révision des chiffres financiers suite aux récents changements du MDDEFP au cadre normatif du PTMOBC

ATTENDU que le Programme de Traitement des Matières Organiques par Biométhanisation et Compostage (PTMOBC) prévoit une subvention à la construction d'infrastructure (50% si compostage, 66,7% si biométhanisation – promoteur principal);

ATTENDU que le MDDEFP préannonce des modifications au cadre normatif du PTMOBC qui offre une subvention à la construction des installations de traitement des matières organiques;

ATTENDU que les modifications au cadre normatif du PTMOBC engendrent des variations au niveau des chiffres des scénarios proposés par la firme SOLINOV et qui doivent être révisés;

ATTENDU que la firme SOLINOV est prête à réviser l'estimation des coûts et l'analyse comparative des scénarios en fonction des modifications apportées par le MDDEFP au cadre normatif du PTMOBC;

ATTENDU l'offre service de la firme SOLINOV qui s'élève à 2 600 \$ (avant taxes) pour toutes les MRC de la Couronne Nord en vue de :

- Réviser tous les calculs de coûts (2 tableaux : 12.2 et 12.3)
- Réviser la grille d'analyse comparative (Tableau 13.3)
- Mettre à jour la liste des hypothèses (Rapport de la R1, Annexe A)
- Mettre à jour le texte de RT02-41512, notamment la description du PTMOBC (pages 9 et 10) et les chapitres 12 et 13
- Préparer un message par courriel destiné aux représentants des MRC afin de les informer des changements apportés et des documents modifiés à considérer en vue de la rencontre de concertation (R2);

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la dépense et donne son approbation à la firme SOLINOV pour qu'elle révise l'ensemble des données visées par les modifications au cadre normatif du PTMOBC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-03-042

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Ginette Gagné-Stoklosa
Conseillère Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 10h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et secrétaire-trésorier

13 mars 2013



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2013-03-030 à 2013-03-042 lesquelles ont été adoptées à une assemblée tenue le 13 mars 2013.

Émis le 13 mars 2013 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de sa prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier